

**Conseil d'administration n° 21
séance du 09 juillet 2024**

**Délibération n° 2024-07.15 relative à la création d'un dispositif de bourses de mécénat
dans le cadre des Mastères spécialisés de l'École de l'air et de l'espace**

*Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace, notamment ses articles R. 3411-120-2° et R. 3411-131.17°,
Vu la délibération n° 2021-11.19 relative à la mise en place d'une Commission d'exonération des frais de formation professionnelle continue à l'École de l'air et de l'espace, adoptée par le Conseil d'administration en sa séance du 25 novembre 2021,*

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve la création à l'École de l'air et de l'espace d'un dispositif de bourses de mécénat, au profit des apprenants redevables de frais de formation à l'EAE, dans le cadre de l'un de ses Mastères spécialisés, aux conditions suivantes :

- publics visés : étudiants civils finançant leur formation en Mastère spécialisé à titre individuel, en formation initiale ou continue,
- modalités d'attribution de la bourse : dossiers instruits en Commission d'exonération des frais de formation professionnelle continue mise en place au CA du 25 novembre 2021,
- source unique de financement : mécénat provenant d'entreprises/d'industriels,
- versement de la bourse : décision attributive ; attribution de l'intégralité de la bourse soumise à une condition d'assiduité de la part du bénéficiaire.

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Président du Conseil d'administration,

GAA (2S) Jean-François FERLET